

Département de la sécurité, des institutions et du sport **Service de la population et des migrations** Bureau de l'intégration des étrangers

Departement für Sicherheit, Institutionen und Sport Dienststelle für Bevölkerung und Migration Fachstelle Integration

Aux organisateurs de projets d'intégration des étrangers financés par la Confédération et/ou le canton

Aux répondants communaux en matière d'intégration

Notre réf. STI/

Date Décembre 2022

## Mémento pour la rédaction du rapport final des projets d'intégration soutenus en 2022

Madame, Monsieur,

Nous espérons que l'année 2022 a été positive pour votre institution et qu'elle a permis une mise en œuvre fructueuse de vos projets en matière d'intégration. Nous saisissons l'occasion de vous remercier pour votre engagement en faveur des personnes migrantes et de la politique d'intégration cantonale. Par la connaissance des besoins spécifiques des personnes migrantes ainsi que du contexte local, mais également par la qualité du travail fourni, nos partenaires apportent une plusvalue essentielle dans le travail de terrain et un levier important pour la politique cantonale d'intégration.

Comme nous le faisons chaque fin d'année, nous vous demandons de remplir et de nous retourner le rapport ci-joint afin de nous fournir les informations utiles pour le développement cohérent de la politique d'intégration. Pour rappel, le versement du solde des 20% restants des subventions dépend notamment de la bonne reddition de ce rapport. Il est également nécessaire, pour les projets du Pilier 2 « Formation et Travail », de fournir un rapport contenant des données quantitatives. Vous trouverez le formulaire correspondant en annexe. Les cours de même typologie (= même contenu, niveau, nombre de leçons et durée des cours) peuvent être regroupés sur une même ligne, en spécifiant le nombre total de cours concernés (p. ex. 3 cours de français, niveau A1-A2). Toutes les autres mesures sont à indiquer séparément. Ces données nous permettent de mieux cerner le public cible atteint et également de remplir notre obligation de reporter ces données au Secrétariat d'Etat aux Migrations (SEM).

Concernant les décomptes budgétaires, si le décompte financier du projet présente un bénéfice ou si le projet n'a pas eu lieu, ou partiellement eu lieu :

- Le BCI peut revoir à la baisse le montant du financement initialement accordé ;
- Le solde restant de 20% peut ne pas être versé ou n'être versé que partiellement ;
- Un remboursement, total ou partiel, des sommes déjà versées peut être exigé.

Nous vous recommandons donc de remplir de manière complète et précise les formules de rapport et décompte afin que le versement du solde des subventions 2022 puisse se faire dans les meilleures conditions. Il est nécessaire de se référer précisément aux activités réalisées, en cas de non réalisation ou de réalisation partielle, de justifier les adaptations et d'expliquer l'utilisation faite de la subvention attribuée.

Vous trouvez en annexe les formules à remplir, soit :

- Rapport final pour l'année de contribution 2022 avec formule de décompte
- Données quantitatives.

Nous rappelons que depuis 2018, le SPM finance les cours de français uniquement pour les personnes en séjour durable. S'agissant des prestations destinées aux personnes du domaine de l'asile, elles doivent faire l'objet d'un accord concernant les modalités de prise en charge des frais entre l'organisateur et l'Office de l'Asile (OASI).

Nous vous remercions de nous remettre vos rapports et décomptes des projets 2022 pour le 24 février 2023 au plus tard.

Le bureau cantonal de l'intégration ainsi que les délégué-e-s à l'intégration se tiennent volontiers à votre disposition pour toute question éventuelle.

En vous remercions encore une fois pour votre précieuse collaboration dans le domaine de l'intégration des personnes migrantes, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.

Sandra Tiano Cheffe de service

**Annexes** ment.

Copie aux délégué-e-s à l'intégration